

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille vingt-quatre, le 18 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 12 novembre 2024.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Luc CHARPENTIER, , Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Bernard CROZIER, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Sandrine AUGIER

POUVOIRS : P.GROUPIERRE à C.ARSAC, F.MONVILLE à S.TAULEIGNE, Marie-Renée AVON à S.HOuset, J.FERNANDEZ à L.CHAMBONNER, Claude ILLY à Sandrine AUGIER

OBJET : Cession parcelles AZ0146 ; AY0137 ; AY0136 – SCI COEUR d'ILOT

Mme le Maire propose de céder les parcelles AZ0146, AY0137 et AY0136 (l'ensemble pour partie, Document d'arpentage en cours pour environ 1 588 m²) parcelles situées rue Pierre SEGHERS (ZA MORLON) dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment à usage d'activités (permis en cours).

Aussi, il est donc proposé de céder à l'acquéreur ce tènement au prix de 50 €uros le M².

L'estimation des services fiscaux en date du 24/10/2024 est de 50 €uros le M² ; assortie d'une marge d'appréciations de 10 %.

Les frais de notaire voire de bornage seront à charge de l'acquéreur.

Il vous est proposé :

- d'approuver la présente délibération

d'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération

La présente délibération est adoptée par 33 pour

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le



Le Maire,